



THE NATURALIST, THE SAINT, AND THE MINERAL WATERS: THE "CHÂLETS SAINT-NÉRÉE" FROM HYDROTHERAPY TO SUMMER CAMP

Conference theme no. 2: History of geological and mining heritage and their contemporary use (tourist, balneological objects, etc.)

Silvia Figueirôa
School of Education / UNICAMP, Brazil
silviamf@unicamp.br

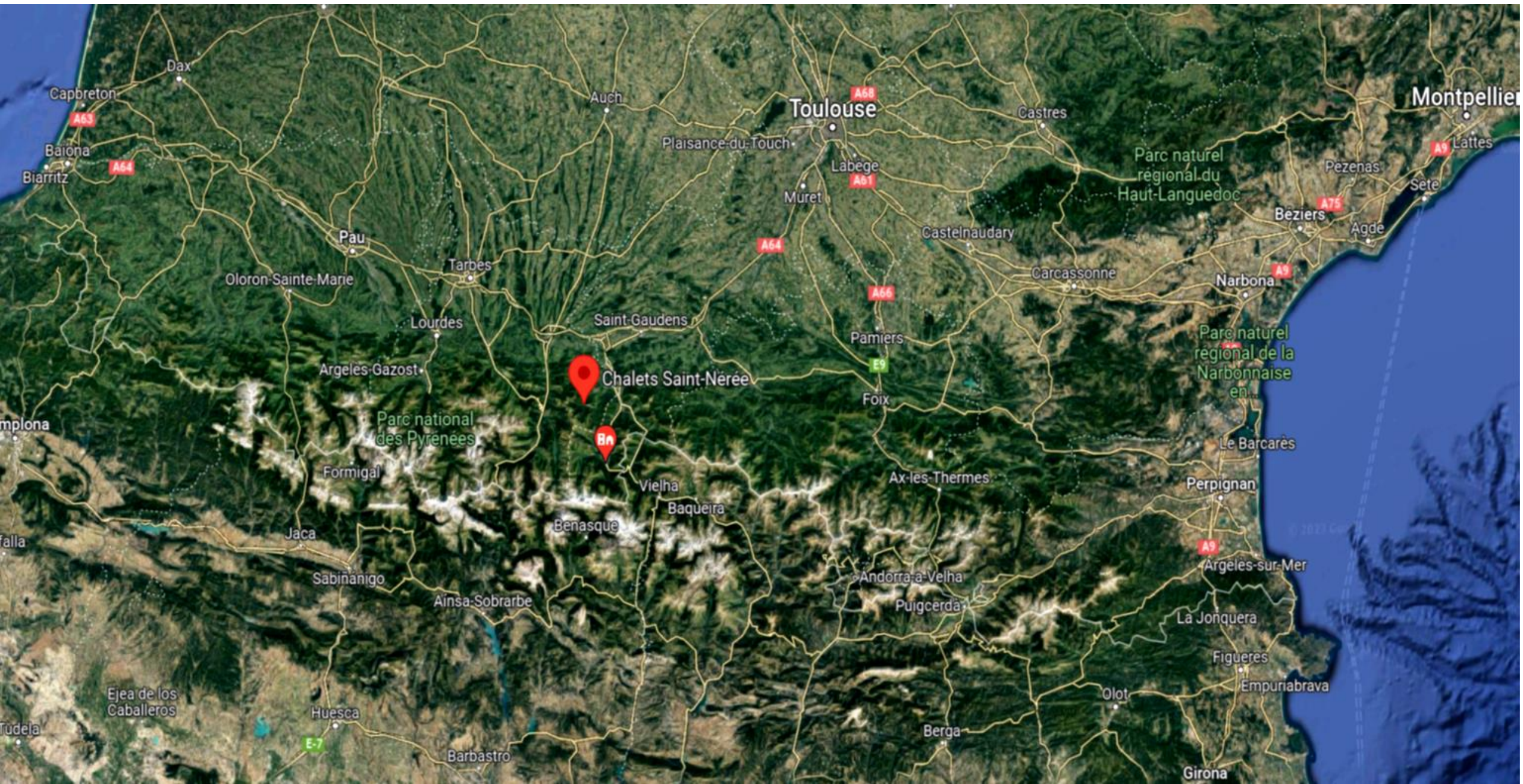
CNPq (Grant # 304146/2021-8) & FAPESP (Grant # 2022/06917-2)

Introduction

Focus: History of the ancient exploitation of a mineral resource (balneological object) by a company that connected geology and medicine later transformed into a source of leisure and tourism

~ 1841: Simon-Suzanne Nérée Boubée (1806-1862) acquired a property containing two thermal mineral springs: "two mineral springs, very anciently known in the commune of Ferrère, canton of Mauléon in Barousse (Hautes-Pyr.[énées]), venerated in the whole valley for the numerous cures they had produced, were however possessed until now only by good mountaineers, incapable of exploiting them and making them known far and wide." (Boubée 1843: 3)

Châlets Saint-Nérée, referring to the holy Roman martyr St. Nereus



Nérée Boubée

- * Toulouse – May 12, 1806
- † Luchon – August 1862
- *Société Géologique de France;*
Mineralogical Society of America;
Société d'Economie Industrielle;
Académie des Sciences, Inscriptions
et Belles-Lettres de Toulouse;
Société Linnéenne de Bordeaux, etc.
- Founder of *L'Écho du Monde Savant*
and the *Réforme Agricole,*
Scientifique et Industrielle.



From Boubée's tomb in the
Graveyard at Luchon [bust by
Jean-Claude Petit (1819-1903)]

Geology & Medicine

Medicine and Geology: the cholera epidemic in the 1830s → *“La marche géologique du cholera”* (The geological progress of cholera) - *The solution [...] is undoubtedly in the domain of medicine, but all the sciences give themselves mutual aid, and geology especially, applies to all exclusively.*” (*L’Écho du Monde Savant*, 8 (Mai 22, 1834: 29)

PREMIÈRE ANNÉE. N° 8. JEUDI 22 MAI 1834.

On s'abonne à Paris, rue Guisécourt, n. 17; Dans les départements et à l'étranger, chez tous les libraires, directeurs des postes, et aux bureaux des messageries royales et générales de France.

INDIQUER LES PROGRÈS.

L'ÉCHO DU MONDE SAVANT

INDIQUER LES ARTS.

Les recueils scientifiques de France et de l'Étranger, sont acceptés en échange de l'Écho du Monde Savant. Les ouvrages déposés au bureau, sont mentionnés dans le journal.

Du Monde Savant.

JOURNAL ANALYTIQUE DES NOUVELLES ET PROGRÈS SCIENTIFIQUES.
12 fr. par an pour la France; 15 fr. pour l'Étranger.

Les prix proposés par les Sociétés Savantes de France et de l'Étranger, pour les Arts, les Lettres, les Sciences, l'Agriculture et l'Industrie, sont fidèlement annoncés dans ce journal.

L'ÉCHO DU MONDE SAVANT paraît le JEUDI, prix de l'abonnement pour 6 mois 6 fr. 30 c.; un numéro 30 c.

Toutes communications et réclamations scientifiques adressées au bureau du journal, seront reçues et publiées, après avoir été soumises au conseil de rédaction. On ne reçoit que les lettres et paquets affranchis, RUE GUISECOURT, N. 17, A PARIS.

DISCUSSIONS DE LA SEMAINE.

La question de la *marche géologique du choléra*, occupe aujourd'hui beaucoup de savans, en Allemagne; et elle vient même à Paris l'objet de discussions nouvelles.

Le choléra, jusqu'à présent, a plus spécialement ravagé les terrains tertiaires, diluviens, alluviens, et ceux qui, quoique d'époque plus ancienne, sont occupés comme les premiers par des roches friables et absorbantes, telles que la craie, le granit altéré, et les roches feldspathiques, en décomposition; tandis qu'il s'est beaucoup moins propagé et n'a fait que peu de ravages, dans les contrées où régnaient les terrains primitifs ou secondaires, et que des roches dures et imperméables occupent, de telle sorte que s'il existe quelque relation entre la marche du choléra et la nature du sol sur lequel il s'étend, c'est moins l'âge géologique des formations anciennes ou modernes, que l'état solide ou friable des roches de ces formations qu'il faut regarder comme pouvant arrêter ou favoriser le développement de cette épidémie.

Considérées sous ce point de vue, les circonstances géologiques de la marche du choléra qui d'abord paraissent bizarres, s'expliquent facilement; en effet, les terrains composés de roches meubles s'imbibent d'eau pluviale et ne la cèdent qu'à une vaporisation prolongée, d'où résulte une humidité locale toute dépendante de la nature du sol. Or, les terrains tertiaires, diluviens et alluviens, sont généralement formés de roches meubles et absorbantes, voilà sans doute ce qui les

de son travail, l'auteur indiqua, pour les parties méridionales de l'Europe, non encore envahies à cette époque, les points qui seraient préservés du fléau, et ceux qui seraient plus exposés à ses ravages. Or, ces prévisions ont été successivement et pleinement confirmées, car le choléra n'a atteint aucun des premiers lieux, tandis que ceux qu'il a ravagés depuis en Espagne ou dans le midi de la France, se trouvent tous compris dans ceux mentionnés comme les plus menacés; et enfin dans le nouveau continent, cette épidémie, est encore restée fidèle à cette même loi.

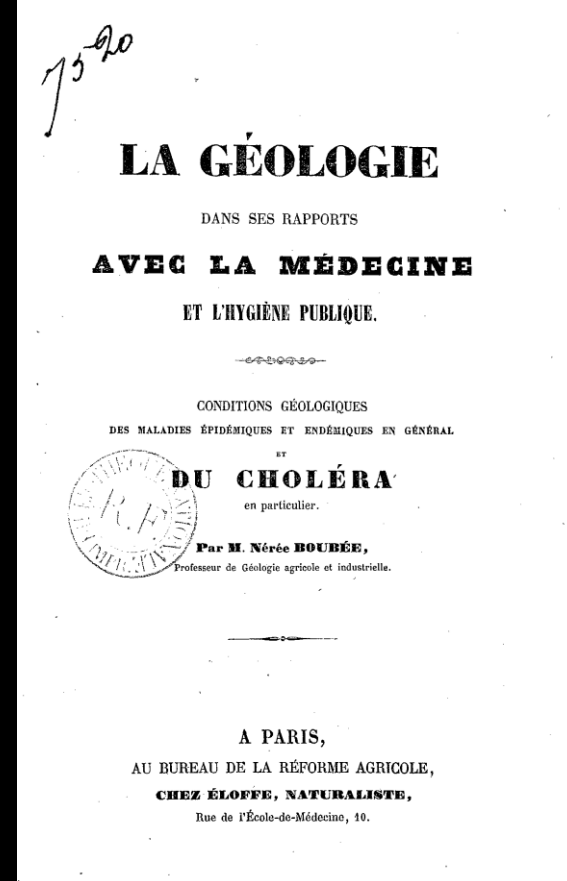
Ainsi la médecine n'ayant pu découvrir encore aucun moyen assuré d'éloigner le fléau d'un pays menacé, de l'arrêter dans un lieu envahi, d'en préserver les individus, d'en délivrer les personnes atteintes, la géologie a remporté sur elle un avantage marqué; car non-seulement, en désignant d'avance les lieux qui seraient infectés et ceux qui ne le seraient pas, elle a donné aux habitans le moyen le plus sûr de se soustraire à l'épidémie, mais encore elle a pu prescrire le système hygiénique le plus rationnel et le plus utile à suivre, dans les villes atteintes; système entièrement opposé à celui qu'on a pratiqué avec si peu d'avantage d'ailleurs, dans la plupart des villes ravagées.

La solution de ces diverses questions était sans doute du domaine de la médecine, mais toutes les sciences se prêtent un mutuel secours, et la géologie surtout, s'applique à toutes exclusivement.

C'est à ce titre et à l'occasion de recherches récentes

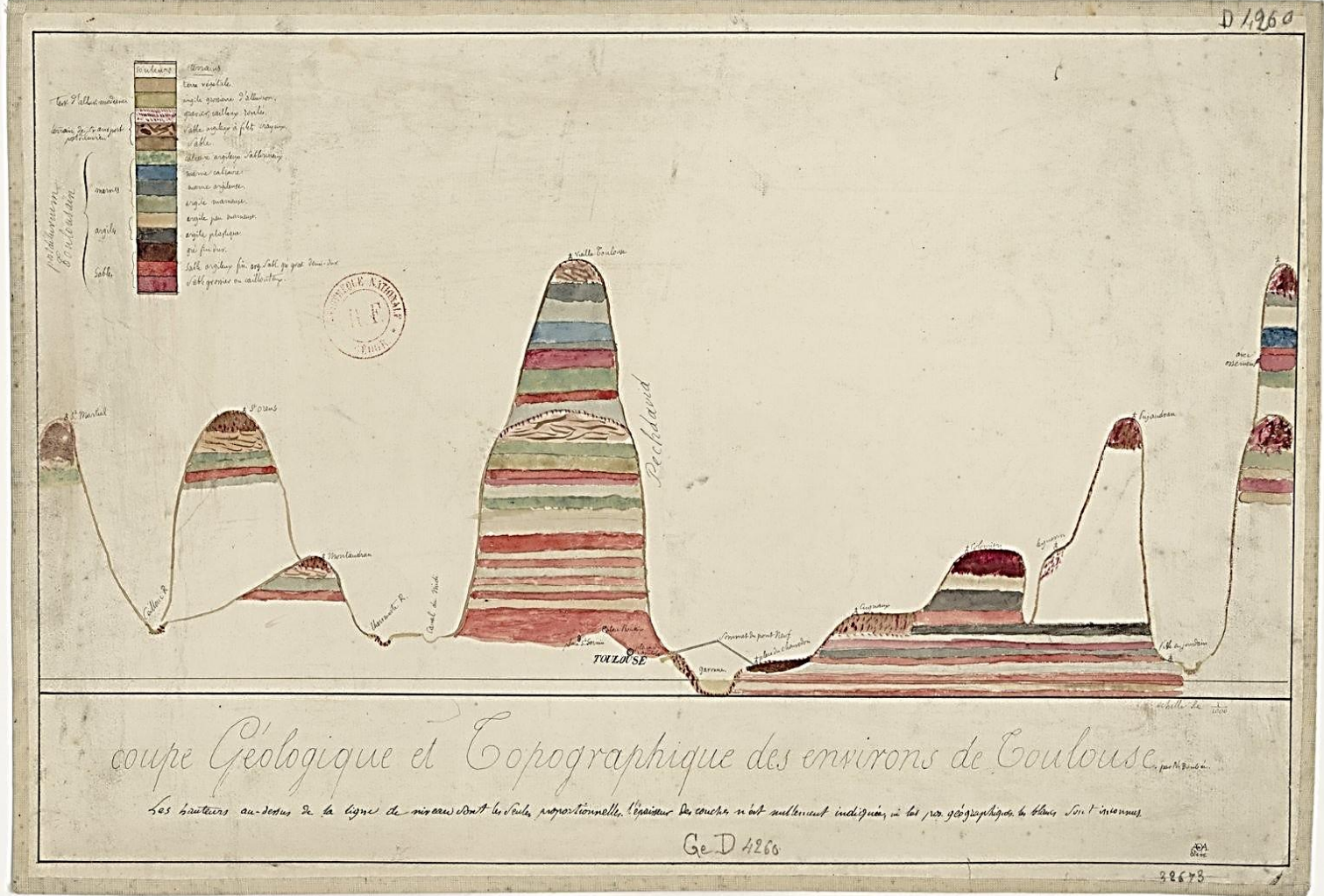
Geology & Medicine

- 1849: « La Géologie dans ses rapports avec la médecine et l'hygiène publique. Conditions géologiques des maladies épidémiques et endémiques en général et du choléra en particulier »
- *"It must be understood that the nature of the waters used for the needs of life, like drinking, preparation of food, etc., is an essential element of the medical constitution of each country; because the waters, depending on whether they are saline, alkaline, acid, gaseous or charged with such or such mineral matter in solution or suspension, in more or less considerable proportion, perpetually introduce into our tissues, into our digestive functions [...], real drugs more or less active [...]."* (Boubée 1849: 9)



D 4260

10x1011603 11



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

- Artesian phenomena & Stratigraphic sequence & Increasing temperatures in the interior of the crust (Central Heat Theory)

“Coupe géologique et topographique du bassin de Toulouse et la coupe du puits artésien commencé dans cette ville” (SGF, April 4, 1831) (gallica.bnf.fr)

- 1832: “*Relation des expériences physiques et géologiques faites au lac d’Oô*”
- Water temperature, depth, topography, and composition of the lake's bottom
- Investigations performed in 1831; team of 14 persons from the scientific milieu and workers
- Same instruments used in the probing in Toulouse, lent by the prefect of the Haute-Garonne department, Mr. Barennes
- + financial support from the mayor of Luchon, Mr. Pierre Azéma

(1832)

RELATION
DES
EXPÉRIENCES PHYSIQUES
ET GÉOLOGIQUES
FAITES AU LAC D'OÛ.

N. Boubée

L'une des promenades obligées d'un étranger à Bagnères-de-Luchon, est sans contredit la course du lac. Il parcourt en entier une des plus belles vallées pyrénéennes : de loin il se familiarise avec l'horrible aspect de la gorge sauvage qu'il va gravir avec la plus grande facilité, et tout d'un coup il se trouve au milieu d'une enceinte, dont le magnifique ensemble le plonge dans la plus silencieuse admiration.

Un vaste lac, de plus de soixante mille toises carrées de surface, enseveli dans des montagnes escarpées dont les

Courtesy of the SGF -
Bibliothèque



Bagnères de Luchon

- To expand the city's thermal springs
- Beginning of the 1830s = insufficiency of its sources ← → number of visitors + << flow of some of the springs → tourism
- Commission: Boubée & mining engineer Jules François (1808-1880) & physician and jurist Jean Pierre Amédée Fontan (1802-1867) (specialist in hydrotherapy)
- Positive results presented to the Mayor and the Municipal Council + published in some editions of L'Écho du Monde Savant

trains, recouverts en Luchon, produisant chez tous une grande fièvre...
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...

LECHO DE MONDE SAVANT
GÉOLOGIE.
Nouvelles sources thermales à Bagnères-de-Luchon.
Les recherches sont terminées à Bagnères-de-Luchon et les sources thermales sont plus nombreuses, pour le nombre et pour la qualité, que dans aucune autre ville de France...
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...

LECHO
Du Monde Savant.
JOURNAL ANALYTIQUE DES NOUVELLES ET DES COURS SCIENTIFIQUES.
Nouvelles sources thermales à Bagnères-de-Luchon.
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...

LECHO DE MONDE SAVANT
GÉOLOGIE.
Nouvelles sources thermales à Bagnères-de-Luchon.
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...

LECHO DE MONDE SAVANT
GÉOLOGIE.
Nouvelles sources thermales à Bagnères-de-Luchon.
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...

LECHO DE MONDE SAVANT
GÉOLOGIE.
Nouvelles sources thermales à Bagnères-de-Luchon.
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...
On sait que lorsque, dans un terrain fertile, les plantes se trouvent en grande abondance et à courte distance l'une de l'autre, manquant de nourriture, elles se débilitent et meurent...

Establishing the Châteaux Saint-Nérée

- *"The establishment of the Châteaux will be like the complementation, like a branch of Luchon. Between these two baths, there will be a continual exchange of patients, which can only turn to their common advantage [...]"* (Boubée 1843: 42)
- *"Until the last few years, the study of mineral springs only seemed to belong to the domain of the chemist and the physician and was banished from treatises on geology. [...] the chemist and the geologist began to attach a great deal of importance to it, and we should not be surprised by the number of local descriptions that accumulate each year."* (Boué 1832: Bull. SGF: 210-11)
- Therapeutic value of the waters + special virtues → 1841 and 1842 to experimenting with these waters / ~ 200 patients from the surrounding area / support of Drs. Vaquin and Fontan
- Chemical analyses indicated that the waters of the *Châteaux* seem to have no analogs either in the Pyrenees or in the rest of France / they were quite like the waters of Wildbad, in Wurtemberg: *"We will be struck to find at the Châteaux Saint-Nérée, the same physical and geological conditions. [...] our baths can lend themselves to the same applications as Wildbad, giving rise to the same observations, thus producing the same results."* (Boubée 1843: 15)

The springs

- Contact between the granitic rock and the saccharoid limestone (like Barèges, St-Sauveur, Cauterets, Eaux-Bonnes, and Eaux-Chaudes)
- Source des Nerfs (Spring of Nerves, the smallest) & Source du Sang (Spring of Blood, the biggest)
- Waters = saline, thermal, alkaline, and carbonated
- Recommended for "rheumatism, dartsous affections, nervous diseases, ophthalmia, phlegmonous tumors, ulcers, pulmonary diseases, menstrual diseases, hemorrhoids, and chloroses".
- Dr. Fontan → hydrosudopathy / popular in German lands (Dr. Vincenz Priessnitz) = sweating through exercises and walks + + drinking the mineral waters + alternating cold and hot baths:
- *"If a hydrosudopathy establishment was created in Ferrère, the great spring would be very good for drinking, baths, and cold showers because of its volume, the absence of earthy salts, and its temperature, equal to that of Graeffenberg [Silesia], especially because the good air that we breathe at the Châlets would facilitate a certain number of cures."* (Boubée 1843: 13)



338. - Vallée de la Barousse. - Ferrère St-Néré - La Source du Sang

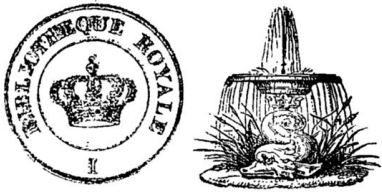
NOTICE

SUR

LES EAUX MINÉRALES

Des Châlets Saint-Nérée,

Dans la vallée de Barousse, entre Saint-Bertrand de Comminges et
Bagnères-de-Luchon.



SAINTE-BERTRAND DE COMMINGES.
AU MUSÉE PYRÉNÉEN.
1843

- **Société Thermale des Châlets Saint-Nérée**
- **headquarters in Toulouse**
- **40 years**
- **200 shares worth 500 francs each**
- **From 30 patients to 100 (1863); about 300 in the mid-1880s (Baglin,2021: 3)**

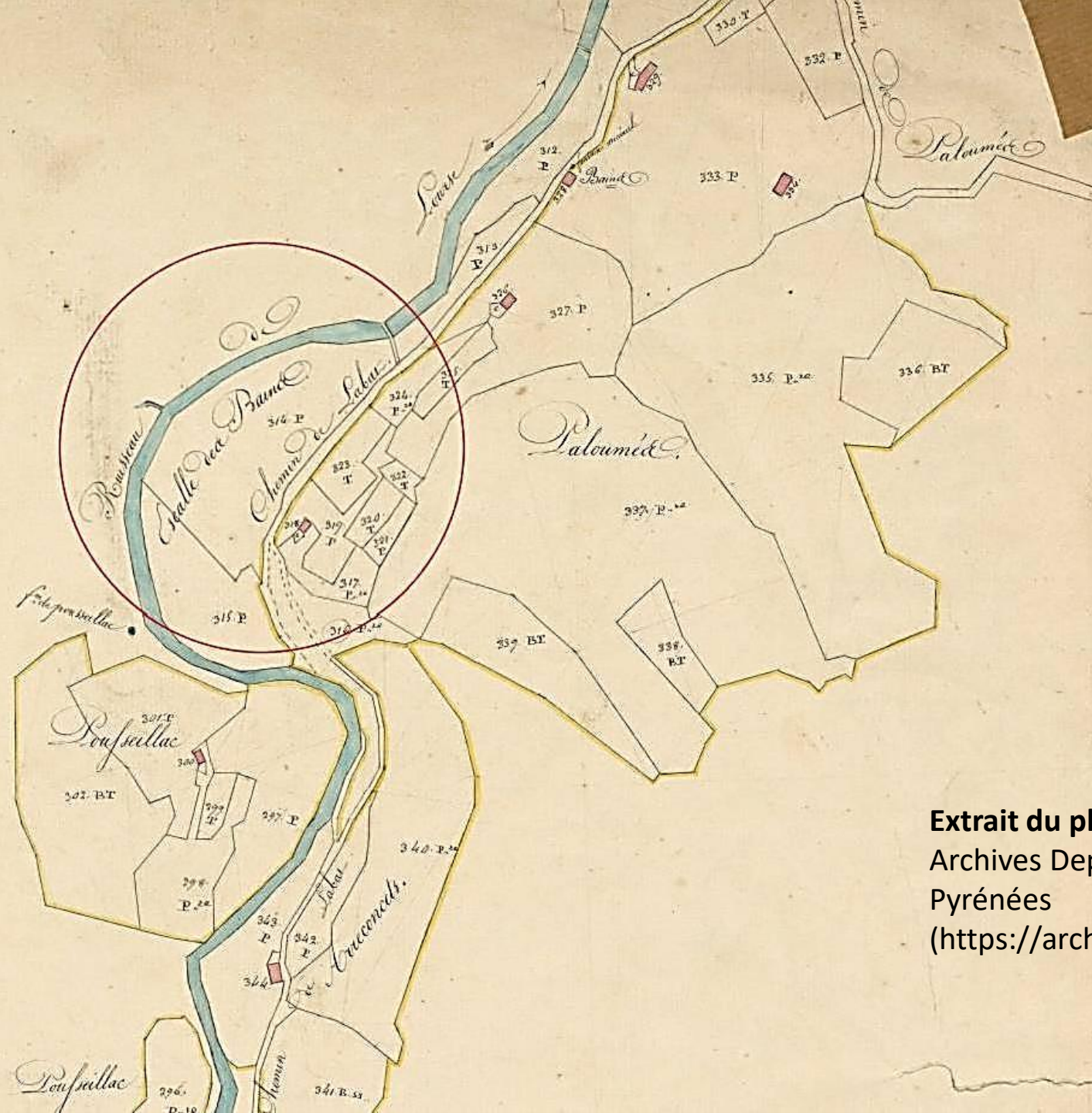


A. Regnault fils, édit., Toulouse. Etablissement Thermal de Ferrère (Hautes-Pyrénées).



Etablissement thermal des Chalets Saint-Néré
Par Ferrère (Hautes-Pyrénées)

Archives Départementales des Hautes- Pyrénées
(<https://archivesenligne65.fr/>)



Extrait du plan cadastral de 1843.
Archives Départementales des Hautes-
Pyrénées
(<https://archivesenligne65.fr/>)

L'ÉCHO DES VALLÉES

(Les articles de nature à intéresser le public sont insérés gratis.)

JOURNAL POLITIQUE

(Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.)

DES HAUTES-PYRÉNÉES ET DES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX

<p>ON S'ABONNE A Bagnères, chez Dossin, place Napoléon; A Paris, chez MM. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3; LAVITTE, BULLIER et C^o, rue de la Banque, 20.</p> <p>PRIX DE L'ABONNEMENT Pour la ville. Un an. 10^f. 6 mois 5^f. 3 m. 3^f Pour le dépt. — 12^f. — 7^f. — 4^f Pour la France. — 15^f. — 8^f. — 5^f</p>	<p>ARCHITECTURE. INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS, SAISON DES EAUX, EXCURSIONS.</p> <p>AVIS Le propriétaire gérant déclare que les arti- cles sans désignation de la source ou ils sont pris doivent être considérés comme lui appar- tenant et portant de droit sa signature.</p>	<p>APPREZES. ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES ET INDUSTRIELLES.</p> <p>AVIS L'Écho des Vallées est désigné, par arrêté de M. le Préfet, pour l'insertion d'un extrait des annonces judiciaires de l'arron- dissement de Bagnères pour 1860.</p>	<p>L'ÉCHO DES VALLÉES Paraît les 1^{er}, 5, 10, 15, 20 et 25 de chaque mois. Prix du numéro, 15 centimes. Annonces, la ligne. 20 c. Réclames, la ligne. 30 c. Les lettres et tout ce qui concerne la rédaction doivent être envoyés franco.</p>
---	---	--	--

BAGNÈRES-DE-BIGORRE.

SAMEDI 43 SEPTEMBRE 1860.

craindre à Rome. La France l'y protège, et nul assurément n'osera venir se heurter contre l'épée si glorieuse du fils aîné de l'Église. Le général de Goyon a reçu l'ordre de retourner à son poste et la garnison française a été

préférés fussent chargés de rendre compte de l'accueil réservé à leurs demandes par l'administration supérieure.
Dans le Bordelais on insiste pour obtenir un modèle uniforme de langage pour les

communication. Voici quelques-unes des phrases écrites à la craie sur un tableau par différents personnes, et traduites immédiatement par M^{me} Sudre, après que M. Sudre les lui avait transmises par quelques coups d'archet :

direction René.
L'orchestre de la Société est dirigé avec habileté par M. L. Dussert, organiste et musicien distingué, qui possède une des plus riches et plus complètes organisations que j'ai vues. Sans professeur, et par la seule puissance d'une nature éminemment artistique, il est arrivé à des résultats incroyables pour qui connaît les difficultés de cet art réputé le plus facile.
« Bien que le violon et l'orgue soient ses instruments favoris, il peut remplacer à l'ivoire ouvert l'instrument, le quel qu'il soit, faisant défaut à l'orchestre.
La réunion à Bagnères de plusieurs artistes étrangers a permis de donner lundi dernier un festival qui a été la grande fête musicale de la saison. M^{me} Escudier et M. Bonnelié y ont pris part.

ROUTE THERMALE N° 1 DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE A BAGNÈRES-DE-LUCHON.
L'Empereur a décidé, en septembre 1859, d'entreprendre son séjour à Saint-Sauveur, l'un de plusieurs routes destinées à réunir entre eux les principaux établissements thermaux des Pyrénées.
Après enquête spéciale, un décret du 8 mai 1860 a classé, sous la dénomination de Routes thermales, les lignes ci-après désignées :
1° De Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne);
2° De Bagnères-de-Bigorre à Barèges (Hautes-Pyrénées), par ou près l'établissement de Bagnès et la cascade du Garet;
3° D'Argelès (Hautes-Pyrénées), aux Esqui-Bonnes (Basses-Pyrénées), par ou près le village d'Arrens, et la chapelle de Pouey-Lain;
4° De la vallée d'Ossau à celle d'Aspe ou d'Arudy (Basses-Pyrénées).
L'article 3 de ce décret porte que les travaux des routes thermales seront exécutés à forfait par les départements intéressés, moyennant un somme à fournir par le Trésor qui ne pourra dépasser 1,500,000 fr. et qui sera répartie comme il suit :

Hautes-Pyrénées.....	770,000
Basses-Pyrénées.....	630,000
Haute-Garonne.....	100,000
Total.....	1,500,000

Il ajoute que l'entretien des nouvelles lignes demeurera à la charge des départements; que toutefois l'Etat fournira, pendant les trois premières années, une subvention annuelle calculée à raison de 350 fr. par kilomètre.
La route thermale n° 1, de Bagnères-de-Bigorre à Bagnères-de-Luchon, la seule qui traverse la Haute-Garonne, suit, dans ce département, le tracé du chemin de grande communication n° 15, déjà construit et livré à la circulation depuis Luchon jusqu'au port de Peyre-Verde, sur une longueur de 19,750 mètres. Elle a presque partout une largeur supérieure à 15 mètres, et il suffit, pour que la circulation s'y fasse facilement et en toute sécurité, de terminer la chaussée, et de construire des parapets et des banquettes de sûreté.
M. Celler, ingénieur des ponts et chaussées, à la résidence de Tarbes, chargé de l'étude du projet définitif de cette route, estime qu'une dépense de 32,000 fr. seulement, on pourrait obtenir l'achèvement et l'approbation.
Allocation à la commune de Luchon, qui fera la moitié de la dépense, d'une subvention de 20,000 fr. destinés à lui venir en aide dans les frais d'élargissement de la traverse actuelle de la route thermale, trop étroite entre la place du Marché et la route impériale n° 125.

Cauterets, déjà mentionné, est une ville d'origine récente. Sa population actuelle est de 120 mille litres, et la température de 42° centigrades environ. Aucune autre des sources utilisées à Cauterets, si ce n'est celle de César, ne coule avec autant d'abondance. A cause du lieu où elle jaillit, connu dans la localité sous la dénomination de quartier des Arroques, la nouvelle source a reçu le nom de SOURCE DE ROCHER.
Captée avec un soin minutieux, analysée successivement par M. Latour (de Tric) et par l'Académie impériale de Médecine, elle a été enfin autorisée pour l'usage médical par un arrêté ministériel en date du 9 mai 1860.
Cette source nouvelle est la propriété de M. Abadie, imprimeur à St-Gaudens; elle a jailli dans le cours de 1858, grâce à des fouilles intelligentes de M. Galais-Larramian, parent du propriétaire, dans une prairie que celui-ci possède au pied du pic des Bains, un peu au-dessous et au couchant des propriétés communales où viennent sourdre les sources de César, de Paule et des Espagnols.
Il résulte de l'analyse chimique entreprise par M. O. Henry, chargé par l'Académie de Médecine de lui présenter un rapport sur cette eau, que sa nature est tout-à-fait analogue à celle des autres eaux de la vallée.
M. O. Henry écrivait à M. Abadie, le 17 novembre 1858, pendant le cours de l'analyse : « Votre eau, je le dois, présente la suffocation de la Raillière à très-peu près : elle est très-bonne, un peu isolée et se conserve bien, de manière à supporter l'expédition en bouteilles, si elle est embouteillée convenablement. »
L'Académie adoptant les conclusions de M. Henry, a voté un avis favorable à l'autorisation ministérielle, attendu qu'un point de vue médical cette source viendra apporter de nouvelles ressources à l'administration thermale de Cauterets. (Mémoires des Pyrénées.)

Bibliothèque du Pic du Midi.
Le dimanche 23 septembre 1860, à midi, il sera procédé à l'encre, au renouvellement du Ball à ferme, pour trois ans, de l'Hôtelier du Pic du Midi. Cette enchère aura lieu à l'extinction de trois feux, dans une des salles de la mairie de Bagnères, par les soins de la commission de surveillance de l'Hôtelier, et seulement entre personnes qui auront présenté des garanties suffisantes de moralité, de politesse et de solvabilité dont l'admission sera jugée.
Mise à prix : 350 fr. par an.
Dans le cas où cette mise à prix ne serait pas couverte, la commission de surveillance pourra

On a joué une symphonie de M. Sombies, la Chasse à l'ours, toute une scène imagée, accidentée et d'un saisissant réalisme. Les morceaux les mieux réussis, à mon avis, sont : l'introduction, les airs de chasse qui sont fort brillants, et la strette de la fin, un ballade plein de verve et d'éclat, dont la phrase se déroule avec ampleur et termine la symphonie avec un brio entraînant.

Le surplus des 100,000 fr. accordés sur les fonds du Trésor serait affecté à l'exécution, comme annexe ou embranchement de la route thermale, du chemin d'intérêt commun de la vallée d'Oueil (n° 37).
Cet embranchement se détacherait de la route thermale n° 1, au-dessous de Saint-Aventin, et traverserait la vallée d'Oueil en desservant les divers points indiqués sur son tracé. Il viendrait se rattacher d'une part à la Houquette de Pierrefitte, et d'autre part au col de Jhaoués, à des chemins projetés et déjà en cours d'exécution dans le département des Hautes-Pyrénées.
Des considérations puissantes, exposées par M. l'ingénieur Celler, militent pour l'établissement de cette nouvelle voie qui, en descendant de la vallée de la Barousse, reliait entre eux et à Bagnères-de-Luchon les établissements thermaux des Chalets-Saint-Nérée, de Sost, de Sainte-Marie et de Siradan, tout en formant le point de jonction et de communication de trois vallées, et du massif boisé compris entre les routes impériales n° 125 et 129.
Je dois ajouter que les communes de la vallée d'Oueil, et les propriétaires eux-mêmes sont disposés à faire des sacrifices d'argent et de journées de prestations volontaires, en vue de l'ouverture du nouvel embranchement.
Les conclusions du rapport sont donc :
Qu'une somme de 60,000 fr., y compris les dépenses diverses, suffit pour amener un bout de viabilité et entretenir pendant trois années la route thermale n° 1.
Qu'il est nécessaire d'élargir immédiatement la traverse de Bagnères-de-Luchon, entre la place du Marché et la route impériale n° 125; que cet élargissement doit être effectué aux frais de la ville, à laquelle serait accordée une subvention égale à la moitié de la dépense, mais ne devant pas excéder 20,000 fr.
Que le surplus de l'allocation spéciale de

la route thermale, trop étroite entre la place du Marché et la route impériale n° 125.
Le surplus des 100,000 fr. accordés sur les fonds du Trésor serait affecté à l'exécution, comme annexe ou embranchement de la route thermale, du chemin d'intérêt commun de la vallée d'Oueil (n° 37).
Cet embranchement se détacherait de la route thermale n° 1, au-dessous de Saint-Aventin, et traverserait la vallée d'Oueil en desservant les divers points indiqués sur son tracé. Il viendrait se rattacher d'une part à la Houquette de Pierrefitte, et d'autre part au col de Jhaoués, à des chemins projetés et déjà en cours d'exécution dans le département des Hautes-Pyrénées.
Des considérations puissantes, exposées par M. l'ingénieur Celler, militent pour l'établissement de cette nouvelle voie qui, en descendant de la vallée de la Barousse, reliait entre eux et à Bagnères-de-Luchon les établissements thermaux des Chalets-Saint-Nérée, de Sost, de Sainte-Marie et de Siradan, tout en formant le point de jonction et de communication de trois vallées, et du massif boisé compris entre les routes impériales n° 125 et 129.
Je dois ajouter que les communes de la vallée d'Oueil, et les propriétaires eux-mêmes sont disposés à faire des sacrifices d'argent et de journées de prestations volontaires, en vue de l'ouverture du nouvel embranchement.
Les conclusions du rapport sont donc :
Qu'une somme de 60,000 fr., y compris les dépenses diverses, suffit pour amener un bout de viabilité et entretenir pendant trois années la route thermale n° 1.
Qu'il est nécessaire d'élargir immédiatement la traverse de Bagnères-de-Luchon, entre la place du Marché et la route impériale n° 125; que cet élargissement doit être effectué aux frais de la ville, à laquelle serait accordée une subvention égale à la moitié de la dépense, mais ne devant pas excéder 20,000 fr.
Que le surplus de l'allocation spéciale de

la route thermale, trop étroite entre la place du Marché et la route impériale n° 125.
Le surplus des 100,000 fr. accordés sur les fonds du Trésor serait affecté à l'exécution, comme annexe ou embranchement de la route thermale, du chemin d'intérêt commun de la vallée d'Oueil (n° 37).
Cet embranchement se détacherait de la route thermale n° 1, au-dessous de Saint-Aventin, et traverserait la vallée d'Oueil en desservant les divers points indiqués sur son tracé. Il viendrait se rattacher d'une part à la Houquette de Pierrefitte, et d'autre part au col de Jhaoués, à des chemins projetés et déjà en cours d'exécution dans le département des Hautes-Pyrénées.
Des considérations puissantes, exposées par M. l'ingénieur Celler, militent pour l'établissement de cette nouvelle voie qui, en descendant de la vallée de la Barousse, reliait entre eux et à Bagnères-de-Luchon les établissements thermaux des Chalets-Saint-Nérée, de Sost, de Sainte-Marie et de Siradan, tout en formant le point de jonction et de communication de trois vallées, et du massif boisé compris entre les routes impériales n° 125 et 129.
Je dois ajouter que les communes de la vallée d'Oueil, et les propriétaires eux-mêmes sont disposés à faire des sacrifices d'argent et de journées de prestations volontaires, en vue de l'ouverture du nouvel embranchement.
Les conclusions du rapport sont donc :
Qu'une somme de 60,000 fr., y compris les dépenses diverses, suffit pour amener un bout de viabilité et entretenir pendant trois années la route thermale n° 1.
Qu'il est nécessaire d'élargir immédiatement la traverse de Bagnères-de-Luchon, entre la place du Marché et la route impériale n° 125; que cet élargissement doit être effectué aux frais de la ville, à laquelle serait accordée une subvention égale à la moitié de la dépense, mais ne devant pas excéder 20,000 fr.
Que le surplus de l'allocation spéciale de

la route thermale, trop étroite entre la place du Marché et la route impériale n° 125.
Le surplus des 100,000 fr. accordés sur les fonds du Trésor serait affecté à l'exécution, comme annexe ou embranchement de la route thermale, du chemin d'intérêt commun de la vallée d'Oueil (n° 37).
Cet embranchement se détacherait de la route thermale n° 1, au-dessous de Saint-Aventin, et traverserait la vallée d'Oueil en desservant les divers points indiqués sur son tracé. Il viendrait se rattacher d'une part à la Houquette de Pierrefitte, et d'autre part au col de Jhaoués, à des chemins projetés et déjà en cours d'exécution dans le département des Hautes-Pyrénées.
Des considérations puissantes, exposées par M. l'ingénieur Celler, militent pour l'établissement de cette nouvelle voie qui, en descendant de la vallée de la Barousse, reliait entre eux et à Bagnères-de-Luchon les établissements thermaux des Chalets-Saint-Nérée, de Sost, de Sainte-Marie et de Siradan, tout en formant le point de jonction et de communication de trois vallées, et du massif boisé compris entre les routes impériales n° 125 et 129.
Je dois ajouter que les communes de la vallée d'Oueil, et les propriétaires eux-mêmes sont disposés à faire des sacrifices d'argent et de journées de prestations volontaires, en vue de l'ouverture du nouvel embranchement.
Les conclusions du rapport sont donc :
Qu'une somme de 60,000 fr., y compris les dépenses diverses, suffit pour amener un bout de viabilité et entretenir pendant trois années la route thermale n° 1.
Qu'il est nécessaire d'élargir immédiatement la traverse de Bagnères-de-Luchon, entre la place du Marché et la route impériale n° 125; que cet élargissement doit être effectué aux frais de la ville, à laquelle serait accordée une subvention égale à la moitié de la dépense, mais ne devant pas excéder 20,000 fr.
Que le surplus de l'allocation spéciale de

la route thermale, trop étroite entre la place du Marché et la route impériale n° 125.
Le surplus des 100,000 fr. accordés sur les fonds du Trésor serait affecté à l'exécution, comme annexe ou embranchement de la route thermale, du chemin d'intérêt commun de la vallée d'Oueil (n° 37).
Cet embranchement se détacherait de la route thermale n° 1, au-dessous de Saint-Aventin, et traverserait la vallée d'Oueil en desservant les divers points indiqués sur son tracé. Il viendrait se rattacher d'une part à la Houquette de Pierrefitte, et d'autre part au col de Jhaoués, à des chemins projetés et déjà en cours d'exécution dans le département des Hautes-Pyrénées.
Des considérations puissantes, exposées par M. l'ingénieur Celler, militent pour l'établissement de cette nouvelle voie qui, en descendant de la vallée de la Barousse, reliait entre eux et à Bagnères-de-Luchon les établissements thermaux des Chalets-Saint-Nérée, de Sost, de Sainte-Marie et de Siradan, tout en formant le point de jonction et de communication de trois vallées, et du massif boisé compris entre les routes impériales n° 125 et 129.
Je dois ajouter que les communes de la vallée d'Oueil, et les propriétaires eux-mêmes sont disposés à faire des sacrifices d'argent et de journées de prestations volontaires, en vue de l'ouverture du nouvel embranchement.
Les conclusions du rapport sont donc :
Qu'une somme de 60,000 fr., y compris les dépenses diverses, suffit pour amener un bout de viabilité et entretenir pendant trois années la route thermale n° 1.
Qu'il est nécessaire d'élargir immédiatement la traverse de Bagnères-de-Luchon, entre la place du Marché et la route impériale n° 125; que cet élargissement doit être effectué aux frais de la ville, à laquelle serait accordée une subvention égale à la moitié de la dépense, mais ne devant pas excéder 20,000 fr.
Que le surplus de l'allocation spéciale de

la route thermale, trop étroite entre la place du Marché et la route impériale n° 125.
Le surplus des 100,000 fr. accordés sur les fonds du Trésor serait affecté à l'exécution, comme annexe ou embranchement de la route thermale, du chemin d'intérêt commun de la vallée d'Oueil (n° 37).
Cet embranchement se détacherait de la route thermale n° 1, au-dessous de Saint-Aventin, et traverserait la vallée d'Oueil en desservant les divers points indiqués sur son tracé. Il viendrait se rattacher d'une part à la Houquette de Pierrefitte, et d'autre part au col de Jhaoués, à des chemins projetés et déjà en cours d'exécution dans le département des Hautes-Pyrénées.
Des considérations puissantes, exposées par M. l'ingénieur Celler, militent pour l'établissement de cette nouvelle voie qui, en descendant de la vallée de la Barousse, reliait entre eux et à Bagnères-de-Luchon les établissements thermaux des Chalets-Saint-Nérée, de Sost, de Sainte-Marie et de Siradan, tout en formant le point de jonction et de communication de trois vallées, et du massif boisé compris entre les routes impériales n° 125 et 129.
Je dois ajouter que les communes de la vallée d'Oueil, et les propriétaires eux-mêmes sont disposés à faire des sacrifices d'argent et de journées de prestations volontaires, en vue de l'ouverture du nouvel embranchement.
Les conclusions du rapport sont donc :
Qu'une somme de 60,000 fr., y compris les dépenses diverses, suffit pour amener un bout de viabilité et entretenir pendant trois années la route thermale n° 1.
Qu'il est nécessaire d'élargir immédiatement la traverse de Bagnères-de-Luchon, entre la place du Marché et la route impériale n° 125; que cet élargissement doit être effectué aux frais de la ville, à laquelle serait accordée une subvention égale à la moitié de la dépense, mais ne devant pas excéder 20,000 fr.
Que le surplus de l'allocation spéciale de

la route thermale, trop étroite entre la place du Marché et la route impériale n° 125.
Le surplus des 100,000 fr. accordés sur les fonds du Trésor serait affecté à l'exécution, comme annexe ou embranchement de la route thermale, du chemin d'intérêt commun de la vallée d'Oueil (n° 37).
Cet embranchement se détacherait de la route thermale n° 1, au-dessous de Saint-Aventin, et traverserait la vallée d'Oueil en desservant les divers points indiqués sur son tracé. Il viendrait se rattacher d'une part à la Houquette de Pierrefitte, et d'autre part au col de Jhaoués, à des chemins projetés et déjà en cours d'exécution dans le département des Hautes-Pyrénées.
Des considérations puissantes, exposées par M. l'ingénieur Celler, militent pour l'établissement de cette nouvelle voie qui, en descendant de la vallée de la Barousse, reliait entre eux et à Bagnères-de-Luchon les établissements thermaux des Chalets-Saint-Nérée, de Sost, de Sainte-Marie et de Siradan, tout en formant le point de jonction et de communication de trois vallées, et du massif boisé compris entre les routes impériales n° 125 et 129.
Je dois ajouter que les communes de la vallée d'Oueil, et les propriétaires eux-mêmes sont disposés à faire des sacrifices d'argent et de journées de prestations volontaires, en vue de l'ouverture du nouvel embranchement.
Les conclusions du rapport sont donc :
Qu'une somme de 60,000 fr., y compris les dépenses diverses, suffit pour amener un bout de viabilité et entretenir pendant trois années la route thermale n° 1.
Qu'il est nécessaire d'élargir immédiatement la traverse de Bagnères-de-Luchon, entre la place du Marché et la route impériale n° 125; que cet élargissement doit être effectué aux frais de la ville, à laquelle serait accordée une subvention égale à la moitié de la dépense, mais ne devant pas excéder 20,000 fr.
Que le surplus de l'allocation spéciale de

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE.

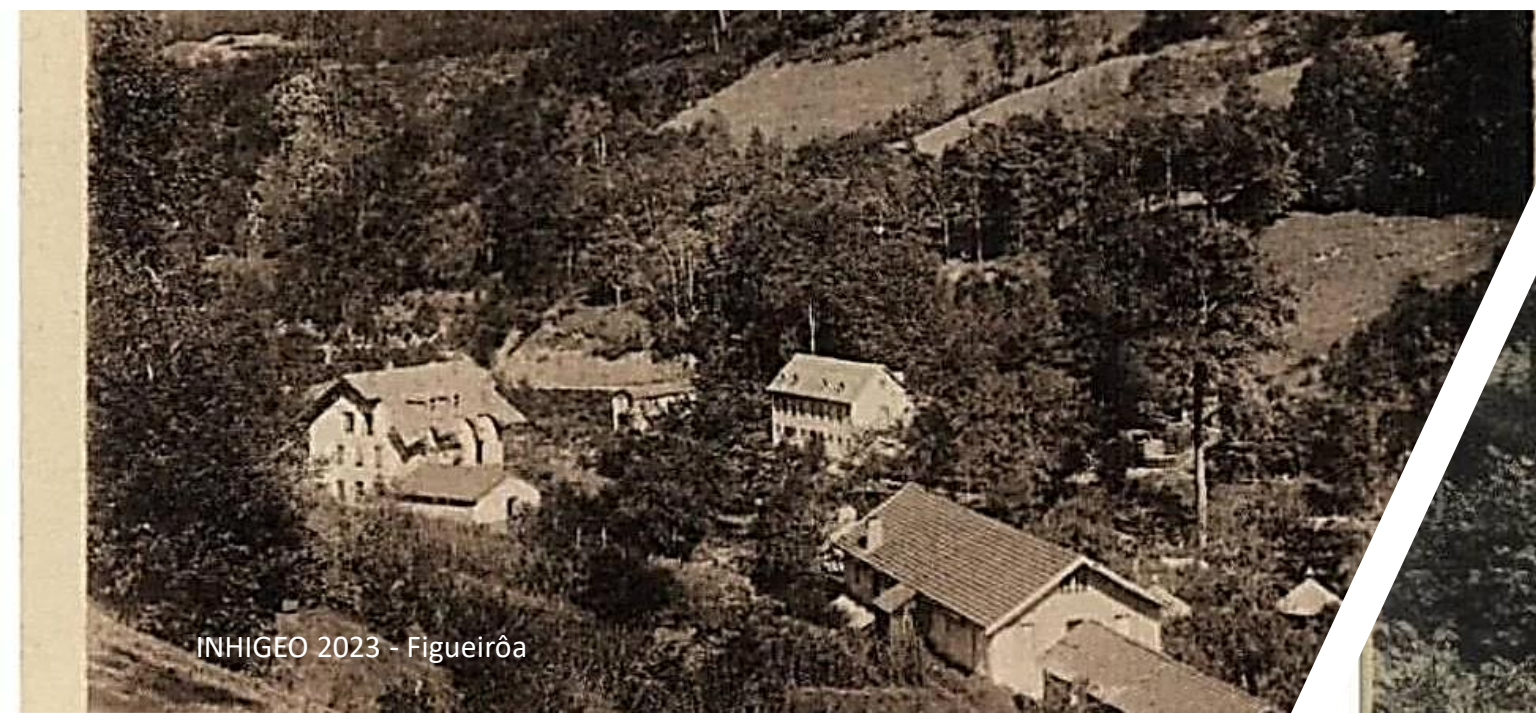
La Société Philharmonique donne une soirée musicale et dansante lundi prochain, 17 du courant. Déjà ses invitations ont été distribuées en ville : nous sommes certain qu'une foule nombreuse et élégante y répondra comme de coutume.

13^{me} LISTE DES PRINCIPAUX ÉTRANGERS

Arrivés à BAGNÈRES-BIGORRE depuis le 9 sept. 1860.
Le signe * indique les étrangers qui sont en famille.

Noms, qualités et domiciles des étrangers.	Logements.
MM.	Chez MM.
Miles Paillet, de Gondou.	Tourreil.
Mile Cazassus, de St-Gaudens.	id.
M. Laforgue, de St-Gaudens.	id.
* Goharé, de Pau.	Abbadie.
Cleust, de Miélan.	Belbèze.
Gourge, de Miélan.	id.
Fournier, de Toulouse.	id.
Mellian, de Merens.	Déjeanne.
Lagrave, de l'Île-de-Noë.	Mlle Digole.
Rival, de Toulouse.	id.
Mlle Guillot, de Riscles.	André.
M. et Mad. Barigues, de Castelnau-R-B.	Laporie.
Lorède, de Castelnau-R-B.	id.
M. et Mad. Manéin, d'Eauze.	Duhard.
Mozzin, d'Eauze.	id.
Mad. de Stagnis, de Morlaàs.	id.
Mlle de Godaill, d'Agén.	Miles Lasserre.
Mad. et Mlle Laflotte, de Tonnéins.	id.
Mad. et Mlle Borel, de Toulouse.	id.
M. et Mad. Garrigues, de Bordeaux.	Neugent.
Le comte et la c. de Thermois, de Paris.	id.
La comtesse de Castelbois, de Paris.	Duhard.
M. et Mad. St-Etienne, de Condom.	M. et Mad. Philippon de la Madeleine.
Lasserre, d'Orthez.	* Meylac, de Canet.

la route thermale, trop étroite entre la place du Marché et la route impériale n° 125.
Le surplus des 100,000 fr. accordés sur les fonds du Trésor serait affecté à l'exécution, comme annexe ou embranchement de la route thermale, du chemin d'intérêt commun de la vallée d'Oueil (n° 37).
Cet embranchement se détacherait de la route thermale n° 1, au-dessous de Saint-Aventin, et traverserait la vallée d'Oueil en desservant les divers points indiqués sur son tracé. Il viendrait se rattacher d'une part à la Houquette de Pierrefitte, et d'autre part au col de Jhaoués, à des chemins projetés et déjà en cours d'exécution dans le département des Hautes-Pyrénées.
Des considérations puissantes, exposées par M. l'ingénieur Celler, militent pour l'établissement de cette nouvelle voie qui, en descendant de la vallée de la Barousse, reliait entre eux et à Bagnères-de-Luchon les établissements thermaux des Chalets-Saint-Nérée, de Sost, de Sainte-Marie et de Siradan, tout en formant le point de jonction et de communication de trois vallées, et du massif boisé compris entre les routes impériales n° 125 et 129.
Je dois ajouter que les communes de la vallée d'Oueil, et les propriétaires eux-mêmes sont disposés à faire des sacrifices d'argent et de journées de prestations volontaires, en vue de l'ouverture du nouvel embranchement.
Les conclusions du rapport sont donc :
Qu'une somme de 60,000 fr., y compris les dépenses diverses, suffit pour amener un bout de viabilité et entretenir pendant trois années la route thermale n° 1.
Qu'il est nécessaire d'élargir immédiatement la traverse de Bagnères-de-Luchon, entre la place du Marché et la route impériale n° 125; que cet élargissement doit être effectué aux frais de la ville, à laquelle serait accordée une subvention égale à la moitié de la dépense, mais ne devant pas excéder 20,000 fr.
Que le surplus de l'allocation spéciale de





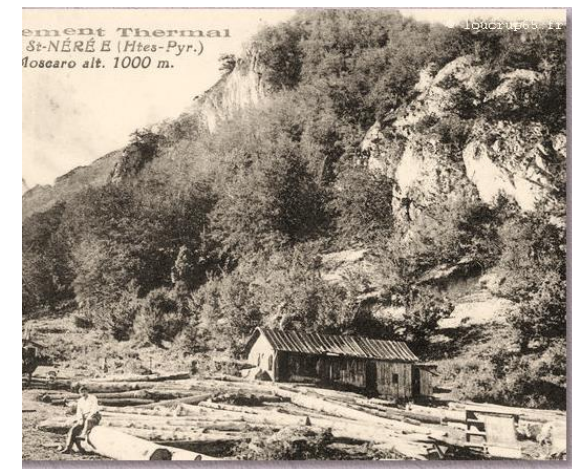
Les Chalets Nérée

Implantés au coeur de la vallée préservée des Hautes-Pyrénées, et offrant une capacité couchages, un service de restauration et équipements, les Chalets Saint-Nérée vous accueillent chaleureusement.

Agenda



INHIGEO 2023 - Figueirôa



31/08/2023

*Établissement Thermal
Les Chalets St-NÉRÉ E (Htes-Pyr.)
Moscero alt. 1000 m.*

Loiret 1903

**THANK YOU FOR
YOUR ATTENTION!**